



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 897.036

Classif. Internat.:

A 47 J

Mis en lecture le:

03 -10- 1983

LE Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;**Vu le procès-verbal dressé le 13 juin 1983 à 14 h. 20*

au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : MERISINTER S.P.A.
65 Strada Provinciale Arzano Casandrino, Arzano (Napoli)
(Italie),

repr. par le Cabinet Bede à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Outil ou instrument, en particulier casse-noix
comportant une articulation de structure cylindrique,
décomposable, à deux éléments jumelés,

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet
déposée en Italie le 17 juin 1982, n° 48.665 A/82

Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 juin 1983

PAR DELEGATION SPÉCIALE:

Le Directeur Général


R. RAUX

La Société dite: MERISINTER S.p.A.

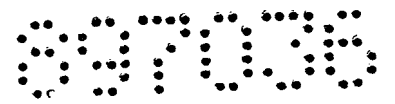
à Arzano (Napoli)

(Italie)

"Outil ou instrument, en particulier casse-noix,
comportant une articulation de structure cylin-
drique, décomposable, à deux éléments jumelés"

C.I.: Demande de brevet italien no 48.665 A/82

déposée le 17 juin 1982.



La présente invention concerne une articulation cylindrique qui permet une rotation indépendante d'un ou de plusieurs éléments et qui, tout en présentant à la fois les mêmes caractéristiques de fonctionnement et les mêmes possibilités
5 d'utilisation que les articulations cylindriques de type classique, diffère en ordre principal de celles-ci en ce que la rotation des parties est assurée par un axe faisant corps avec ces parties, c'est-à-dire par un axe qui ne constitue pas une pièce rapportée. Comme on l'expliquera dans la suite de cet exposé, les éléments
10 mobiles eux-mêmes forment, à leurs parties d'extrémité, par leur accouplement l'un à l'autre, une articulation cylindrique qui permet le déplacement mutuel de ces éléments. De plus, la mise en engagement et la mise hors d'engagement ont lieu de façon rapide et précise, et les deux éléments formant l'articulation peuvent
15 être réunis et désunis à volonté, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser d'outils de verrouillage.

La présente invention procure une articulation qui est constituée par deux éléments jumelés munis chacun, à l'une de leurs extrémités, d'une saillie en forme de secteur cylindrique
20 coopérant avec un oeillet que présente l'autre élément, de façon à former, lorsqu'ils sont assemblés l'un à l'autre, une articulation permettant une libre rotation des deux parties autour d'un axe qui coïncide avec l'axe géométrique des saillies en forme de secteur cylindrique précitées.

De plus, suivant la présente invention, chacun des
25 deux éléments est muni d'un nez en forme d'arc de cercle concentrique à la saillie précitée et destiné à coopérer avec un siège correspondant que présente l'élément jumelé de façon à servir de guide pour la rotation des deux parties et à permettre une mise en
30 engagement et une mise hors d'engagement rapide des deux parties, uniquement lorsque celles-ci se trouvent en position d'ouverture extrême.

On décrira encore ci-après la présente invention en se référant aux dessins annexés à ce mémoire, qui, sans aucune
35 portée restrictive, en illustrent un exemple de réalisation, sous

la forme d'un casse-noix.

Dans les dessins,

la figure 1 représente deux éléments jumelés destinés à former un casse-noix, et

5 la figure 2 est une vue de détail, à plus grande échelle que celle de la figure 1, qui représente les deux parties d'extrémité des éléments jumelés visibles sur la figure 1 qui doivent en placer en engagement l'une avec l'autre.

10 Comme on peut s'en rendre compte en se référant à ces dessins, l'instrument est constitué par deux éléments jumelés 1 et 2, parfaitement identiques, ayant été moulés dans la même matrice. Chacun de ces éléments est muni d'une saillie 3, qui se présente en forme de secteur cylindrique et qui est entourée par un élément annulaire 4 qui tourne autour de ce secteur en formant
15 une seule pièce avec lui. Concentriquement à la saillie 3, il est prévu une rainure circulaire 5, dont la largeur et la hauteur correspondent à celles de l'oeillet que forme l'élément annulaire 4. Egalement concentriquement à la saillie en forme de secteur cylindrique 3, chacun des éléments 1 et 2 porte un nez ou oreille
20 6, en forme d'arc de cercle, auquel correspond une rainure 7 que présente l'autre élément.

L'accouplement des deux éléments l'un à l'autre est une opération très rapide et très simple; il suffit simplement d'introduire la saillie 3 de l'un des éléments dans l'oeillet 4 de
25 l'autre élément, les deux éléments 1 et 2 étant maintenus pendant ce temps en position d'ouverture extrême. Les nez circulaires 6 pénètrent dans les rainures correspondantes 7, empêchant ainsi tout déplacement axial des éléments 1 et 2 l'un par rapport à l'autre et, par conséquent, leur séparation l'un de l'autre au
30 cours de la course active, dont la portée est évidemment déterminée par l'angle au centre des saillies 3.

L'instrument qui a été décrit plus haut peut avantageusement être fabriqué par un procédé d'agglomération par frittage, pour la raison qu'en plus des avantages que présente
35 l'articulation même, ce procédé assure d'autres avantages, tels

d'une grande précision de dimensions, un poids relativement faible, une bonne finition des détails et, surtout, un prix de revient unitaire relativement faible, en particulier dans le cas de production en séries.

5 Il est bien évident que l'instrument qui a été décrit ci-dessus peut également être fabriqué par d'autres procédés ou technologies des poudres. De même, l'articulation qui vient d'être décrite se prête à être utilisée à diverses autres fins que celle dont il a été question ci-dessus.

10 La présente invention a été décrite ici sous l'une de ses formes de réalisation à laquelle la préférence est accordée; il est toutefois bien entendu que cette forme de réalisation peut, dans le cadre de la présente invention, faire l'objet de diverses variantes et modifications y apportées par le spécialiste de la technique.

15

REVENDICATIONS

1. Articulation caractérisée en ce qu'elle est constituée par deux éléments jumelés, parfaitement identiques l'un à l'autre, présentant chacun, à l'une de leurs extrémités, une saillie en forme de secteur cylindrique prévue pour se placer dans un oeillet de l'autre élément de façon à assurer une possibilité de libre rotation des deux parties constitutives sur un axe qui coïncide avec l'axe géométrique de la saillie précitée.

2. Articulation suivant la revendication 1, caractérisée en ce que chacun des deux éléments porte un nez en forme d'arc de cercle qui est concentrique à la saillie précitée et qui est destiné à coopérer avec un siège correspondant que présente l'autre élément de façon à former un guide pour la rotation des deux parties empêchant le dégagement de ces parties l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'elles se trouvent en position de fin de course d'ouverture.

3. Outil ou instrument à main caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments de leviers jumelés formant à l'une de leurs extrémités une articulation telle que celle qui est décrite dans les revendications 1 et 2.

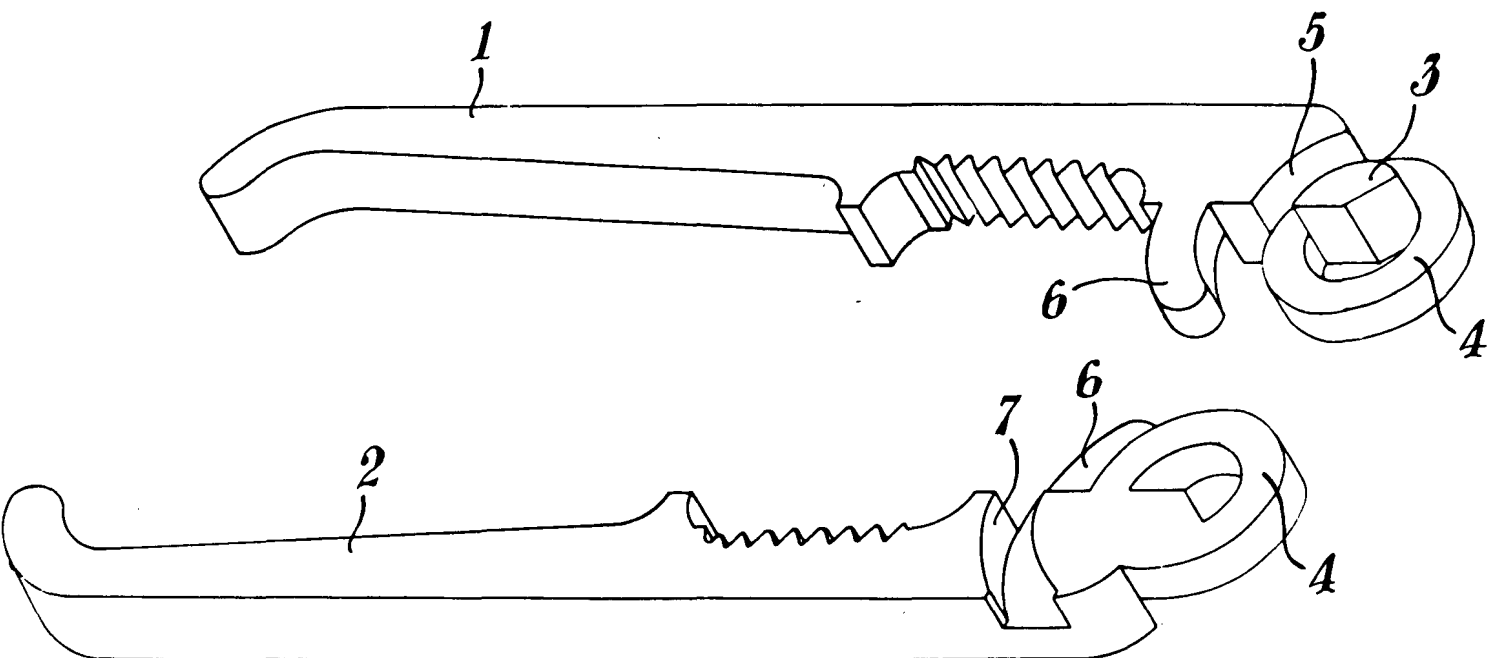
4. Casse-noix caractérisé en ce qu'il est formé de deux bras jumelés comportant l'articulation suivant les revendications 1 et 2.

Bruxelles, le 13 juin 1983
 P.Pon.Merisinter S.p.A.
 P.Pon. CABINET BEDE, R. van Schoonbeek





Fig. 1



Bruxelles, le 13 juin 1983
P. Pon. Merisinter S.p.A.
P. Pon. CABINET BEDE, R. van Schoonbeek

J. Benders

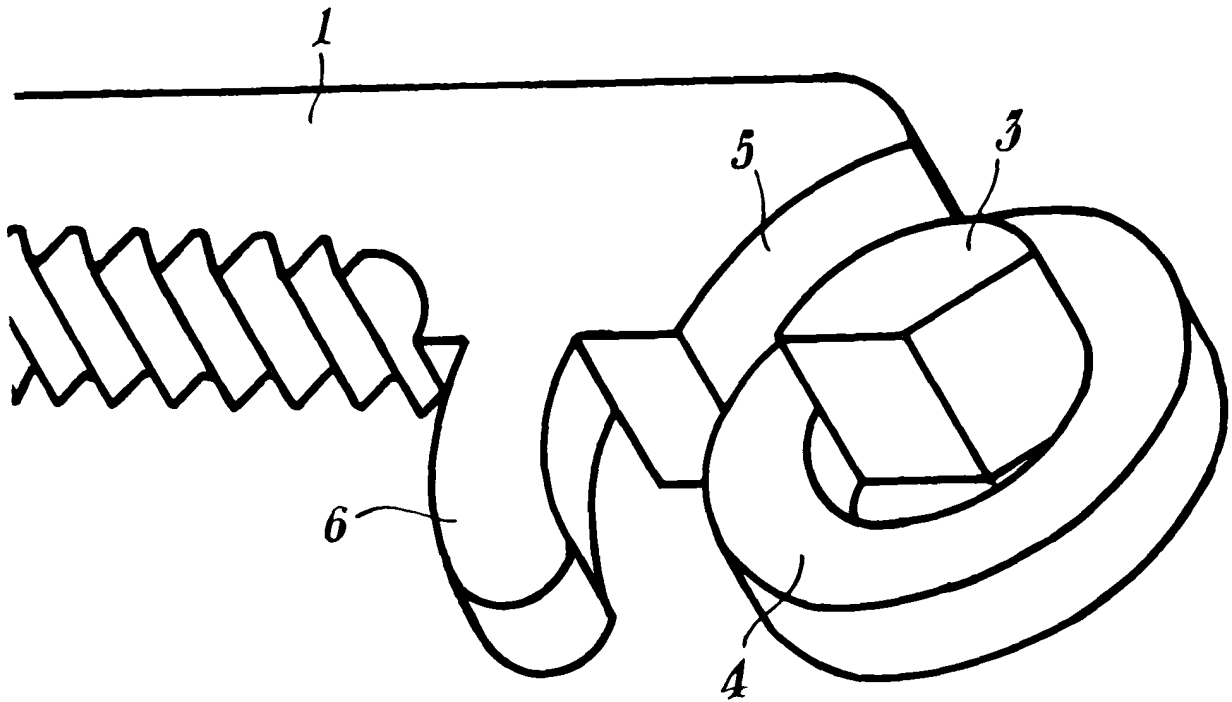
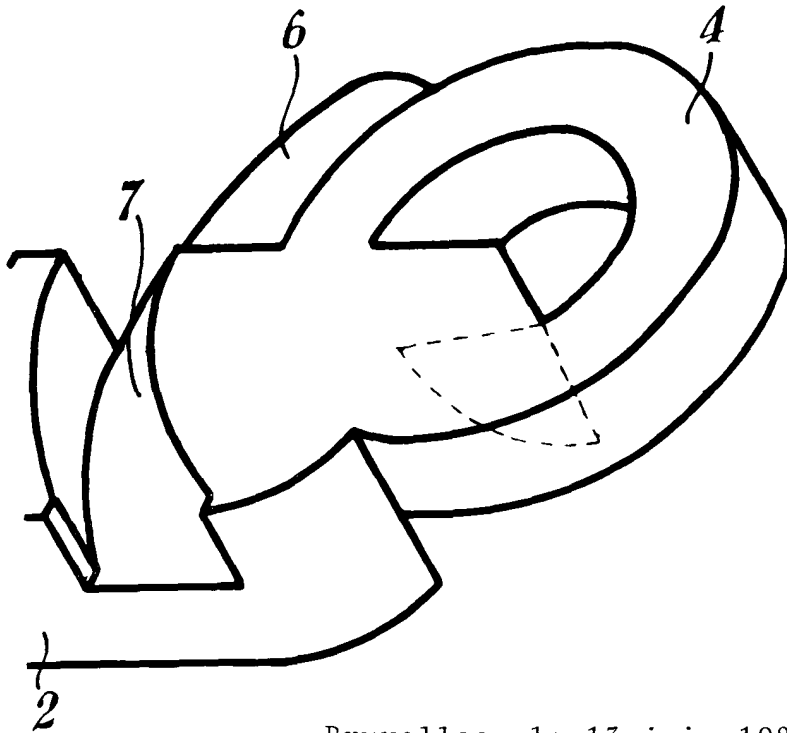


Fig. 2



Bruxelles, le 13 juin 1983
P.Pon. Merisinter S.p.A.
P.Pon. CABINET BEDE, R. van Schoonbeek